



Août 2017

Cher prestataire/programme :

David A. Hansell  
Commissaire

Lorelei A. Vargas, MPP, MA  
Commissaire déléguée  
Protection et éducation  
de la petite enfance

66 John Street/8<sup>th</sup> Floor  
New York, New York 10038

[www.nyc.gov/acs](http://www.nyc.gov/acs)

Envoyé un relevé des présences est une partie importante de votre responsabilité en tant que prestataire de garde d'enfants subventionné. Dans cette optique, l'Administration des services à l'enfance (Administration for Children's Services, ACS) met tout en œuvre pour que la procédure soit le plus simple, efficace et précise possible.

Ce courrier fournit des informations sur deux modifications à venir concernant l'envoi des feuilles de présence.

### **Modifications**

- *Présence horaire* : la présence ne sera plus comptabilisée à temps plein ou à temps partiel. Afin de respecter la législation de l'État et les mandats du Bureau des services à l'enfance et aux familles de l'État de New York (New York State Office of Children & Family Services, OCFS), vous devrez effectuer le suivi des présences en fonction de l'heure à laquelle un enfant entre dans le programme et de l'heure à laquelle il quitte celui-ci.
- *Système en ligne* : au lieu d'utiliser des feuilles de présence sur papier ou le téléphone, vous pourrez dorénavant vous connecter à un site internet par le biais d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette pour consigner les présences. Ce système s'appelle Heures de garde d'enfants et de présence (Child Care Time & Attendance, CCTA).

### **Avantages**

- *Plus de documentation sur papier* : vous n'aurez plus de formulaires de présence sur papier à envoyer et vous pourrez envoyer un relevé des présences par voie électronique, ce qui vous évitera d'imprimer les formulaires et de les envoyer par courrier postal.
- *Paiement plus précis et plus rapide* : le système en ligne réduira les erreurs de relevé des présences, et les paiements seront ainsi traités plus rapidement car il y aura moins d'erreurs à corriger.

### **Qu'est-ce que cela signifie pour moi maintenant ?**

- Vous continuerez à envoyer les formulaires de présence sur papier ou à utiliser le téléphone pour consigner les présences jusqu'à ce que l'ACS vous informe de la mise en œuvre du nouveau système.
- Vous devrez disposer d'un périphérique pouvant se connecter à internet. Il peut s'agir d'un smartphone, d'une tablette comme un iPad, d'un ordinateur ou d'un ordinateur portable.
- ACS fournira la formation et l'assistance.

- Certains prestataires et programmes seront contactés pour aider l'ACS à tester le système.

### **Que se passera-t-il ensuite ?**

- Pour la plupart des prestataires et programmes, vous commencerez à utiliser le nouveau système CCTA en 2018.
- Pour un petit groupe de prestataires et programmes, le nouveau système CCTA sera mis en œuvre à l'automne 2017 dans le cadre de notre programme pilote.
- Si vous pouvez convenir à notre programme pilote, nous vous le ferons savoir.
- L'ACS vous dispensera une formation. Les dates précises seront communiquées.

### **Que se passera-t-il si je ne suis pas en mesure d'envoyer les feuilles de présence en ligne ?**

- Les prestataires et les programmes qui ne disposent pas d'un accès à internet ou qui ne sont pas en mesure de consigner les présences en ligne, notamment en raison d'un handicap ou d'une pratique religieuse, continueront à envoyer les feuilles de présence sur papier ou par téléphone.

### **Obtention de mises à jour**

- L'ACS vous tiendra régulièrement informés des mises à jour sur le site de la CCTA. Consultez le site **[www.nyc.gov/acs/ccta](http://www.nyc.gov/acs/ccta)** pour les mises à jour et la foire aux questions. Les informations relatives à la formation et d'autres ressources seront disponibles sur ce site internet de la CCTA.
- Veuillez utiliser ce lien (<https://www.surveymonkey.com/r/ProviderDetail>) pour vérifier que nous disposons de vos coordonnées actuelles.
- L'ACS s'efforce de vous aider à effectuer cette transition vers l'enregistrement de présence horaire et par l'intermédiaire du système en ligne. Si vous avez des questions, veuillez contacter **[ccta@acs.nyc.gov](mailto:ccta@acs.nyc.gov)** ou appeler notre centre d'appels au 1 212 835 7610.

Cordialement,

Lorelei Vargas  
Commissaire déléguée  
Division de la protection et éducation de la petite enfance  
(Division of Early Care & Education)

Susan Nuccio  
Commissaire déléguée  
Division des finances (Division of Finance)

